

DESCRIPTIF DES THEMATIQUES DE L'ANNEE ET DES ACTIVITES CONNEXES

HOME/WORK

La thématique de l'année 2023-24 est l'exploration des nouveaux rapports entre le travail et l'habitat sous les différentes formes spatiales qu'il peut occuper.

Quand le télétravail, ou d'autres formes de travail à domicile prennent une place de plus en plus significative dans le quotidien, comment peut-il faire partie de la conception des espaces domestiques ? Comment envisager cette transformation des modes de vie à l'échelle de l'unité d'habitat, de l'immeuble et de la ville ? Comment tourner cette contrainte en levier créatif aboutissant à des configurations spatiales plus qualitatives tant pour l'habitat que pour les lieux de travail ? Celles-ci sont quelques-unes des questions qui seront explorées cette année.

Le cadre théorique de ce questionnement provient de la Région qui entame une révision complète du Plan Régional d'affectation du sol. Le PRAS qui se situe au sommet de la hiérarchie des plans réglementaires régissant le développement territorial, a force obligatoire pour tous, il est le cadre déterminant pour toutes actions sur le territoire. C'est l'outil de partage des espaces de la ville. Sa modification, intitulée *Share The City*, a pour ambition de développer un outil capable de répondre aux enjeux contemporains, sociaux et environnementaux, et de réussir le nouvel équilibre des différentes fonctions de ville. Cela passe par une redéfinition des répartitions des fonctions et une clarification de la notion de « mixité » sur une grande partie du territoire.

Dans ce cadre de remaniement de la notion de « mixité », l'atelier propose pour l'année académique 2023-2024 d'examiner, sous l'angle architectural, l'équilibre entre lieux de travail et d'habitat en définissant une nouvelle fonction à ajouter à la légende du PRAS: le Home/work.

Il s'agit de ne plus envisager la mixité comme une ségrégation ou juxtaposition des fonctions mais bien comme la caractérisation et mise en forme spatiale d'un nouvel usage.

En réalité il s'agit de pratiques de plus en plus courantes en réponse à des situations de plus en plus complexe de mobilité, de communication ou d'économie et de partage de l'espace dans le temps.

Dans l'économie de services d'aujourd'hui, le zonage fonctionnel typique de l'urbanisme moderne ne va plus de soi. La vie domestique et professionnelle des individus se déroule de plus en plus dans un seul et même domaine. Ils ont besoin d'un type de ville différent, qui accueille une grande variété de programmes, avec des installations sur mesure permettant de combiner vie, travail et soins. Ce numéro de DASH se concentre sur l'élément de base en tant que pierre angulaire spatiale de ce développement. C'est là que se rencontrent l'habitation individuelle, le domaine collectif et la vie urbaine. Les blocs de workhomes qui combinent de nouvelles façons de vivre et de travailler sont plus que des bases commerciales surmontées de quelques logements. Les projets historiques abondent, mais les blocs de résidences de travail contemporains sont plus difficiles à trouver. Apparemment, de nombreuses parties concernées ont besoin de temps pour s'habituer à l'idée de réaliser de tels projets. En bref, ce qu'il faut, c'est une transformation culturelle. C'est pourquoi les essais et exemples de ce numéro plaident en faveur d'une autre manière de construire.

(source ?)

ENONCES DE L'ANNEE

Les différents exercices proposés offrent la possibilité de développer des déclinaisons nouvelles de cohabitation entre lieu de résidence et lieu de travail à des échelles différentes (de la plus petite à l'échelle urbaine) mais aussi dans des contextes bâtis différents.

L'année est organisée en quatre grands exercices. A ceci s'ajoute diverses activités connexes pour alimenter les projets et les débats à l'atelier dont un voyage d'études individuel sur base d'un sujet transversal donné.

EXERCICE N°1 - L'invention de la pièce

Le premier exercice est une étude théorique de plans explorant le sujet des possibilités de mixité d'affectation entre logement et travail. A partir d'un plan donné il faudra proposer des configurations permettant cette juxtaposition dans un esprit « win, win » c'est-à-dire sans pénaliser une affectation par rapport à une autre et surtout en offrant un nouveau type d'espace bénéficiant aux deux de manière significative. L'ambition est de définir une nouvelle affectation hybride par définition entre le logement et le bureau : workhome.

EXERCICE n°2 -L'immeuble de bureaugement

Le deuxième exercice aborde l'échelle de l'immeuble. Le point de départ est un immeuble d'habitation ou de bureau existant où il est demandé de développer de nouvelles configurations habitat-lieu de travail. Il s'agit dans un premier temps d'étudier les répartitions possibles entre ces deux programmes et ensuite, sur base de l'hypothèse la plus riche spatialement de développer le projet dans son ensemble. Plan d'implantation, plan des étages, coupes transversales et longitudinales, façades, plans des typologies proposées, images globales de l'immeuble, images des espaces intérieurs principaux.

EXERCICE n°3 - L'immeuble de logemreau

Le troisième exercice aborde la thématique à l'échelle d'un îlot monofonctionnel. A partir d'un îlot donné il s'agit d'imaginer des configurations possibles ainsi que les conséquences urbaine et spatiales que l'insertion de cette nouvelle affectation produit.

EXERCICE n°4

Le quatrième exercice offre le choix à l'étudiant d'approfondir soit l'exercice n°2 soit l'exercice n°3 en vue de le présenter au jury. Il devra illustrer une synthèse du travail mené au cours de l'année.

ATTENDUS PAR ANNEE D'ETUDE

Les 3 années travaillent verticalement sur le même énoncé et contexte théorique. Pour chaque exercice une différenciation des attendus par année est précisée suivant une logique progressive en termes de développement et de production.

Pour les Ba3 un périmètre d'intervention restreint et ou un développement partiel du sujet est demandé pour chaque exercice.

Pour les Ma1 le projet porte sur la totalité du périmètre d'intervention et sur des développements ciblés dans celui-ci.

Pour les Ma2 le projet porte sur la totalité du périmètre d'intervention et sur la totalité du développement.

Pour les MA1 et les Ma2, l'exercice pourra être adapté en fonction des centres d'intérêt gravitant autour du TFE et des Questions d'architecture de chacun.

ORGANISATION

Un planning complet du contenu des séances est communiqué en début d'année académique précisant notamment les dates de remises (formatives et certificatives). Lors de la première séance d'atelier le modus operandi de l'atelier est précisé.

ACTIVITES CONNEXES

Exposés : En appui des exercices les séances d'atelier seront également nourries de plusieurs exposés dont celui des « Questions de conception du logement » par l'architecte Pierre Blondel.